

Charte du participant au voyage scolaire à Madrid du 10 au 15 juin 2018

1. Pendant la durée du séjour, **le règlement intérieur du collège s'applique à tous les participants.**
2. **La vie en collectivité** impose des contraintes à chacun. En famille et lors des visites, chaque élève veillera à avoir **un comportement cordial et respectueux.**
3. **L'utilisation du portable est interdite** dans les musées et lors des repas.
4. **Le car** devra rester **propre** du début à la fin du séjour. **Il n'est pas autorisé d'y manger.** Il faudra **rester assis** et **s'attacher pendant les déplacements.** Il est obligatoire d'avoir des écouteurs dans le car et l'utilisation du portable y est autorisée.
5. **Des activités** seront réalisées pendant le voyage et **un carnet de voyage** sera élaboré au retour du voyage. C'est pourquoi il faudra se munir d'un petit cahier et de stylos.
6. Il est **interdit de sortir le soir.**
7. **Les vols** sont nombreux dans les grandes agglomérations. Il convient d'être vigilant notamment dans les quartiers touristiques.
8. **Tout objet personnel de valeur** reste **sous la responsabilité de son propriétaire** ainsi que **l'argent de poche et les papiers d'identité.**
9. Nous rappelons que **chaque élève devra montrer sa PIÈCE D'IDENTITÉ ainsi que sa CARTE EUROPEENNE D'ASSURANCE MALADIE avant la montée dans le car le jour du départ.** Sans ses papiers, il ne lui sera pas possible de participer au voyage.
10. Des informations seront communiquées via une messagerie vocale et sur le site du collège.

Signature de l'élève

.....

Signature du responsable légal

.....

Les professeurs accompagnateurs : Mmes Plessis, Martinez, Pasquier de Franclieu et M. Soum